

matière d'instruction publique. M. l'abbé avait contesté le fondement de notre assertion établissant que saint Thomas a lui-même toujours maintenu ce principe. Pour prouver que nous avons tort il était facile de citer saint Thomas niant ce que nous avons affirmé. C'est ce qu'il y avait de plus simple à faire et c'est ce que n'a pas fait M. l'abbé. Il donne pour raison qu'il ne peut comprendre saint Thomas. Mais alors pourquoi insinue-t-il que ce docteur pourrait se trouver en contradiction avec l'Église ?

Pour l'information de l'érudit vicairé, nous allons lui donner la traduction du texte latin de saint Thomas sur le sujet disputé. Ce texte se lit comme suit :

“Ad eum qui rem publicam regit pertinet ordinare de nutritionibus et instructionibus juvenum, in quibus exerceri debeant, et quales disciplinas iniquisque addiscere et usque quo debeat.”

La traduction littérale est à peu près celle-ci :

“A celui qui regit la chose publique, il appartient d'ordonner (ou de faire des règlements) au sujet de l'éducation et l'instruction des jeunes gens dans lesquelles ils doivent être exercés et quelle discipline chacun doit apprendre, et jusqu'où ils doivent aller.”

Si M. l'abbé n'aime pas ce français-là, nous l'invitons à le polir. Pour nous, il est évident que saint Thomas soutient dans ces lignes le principe de l'autorité supérieure de la puissance civile en matière d'instruction et d'éducation. Un crevé, saint Thomas, peut-être ! Un déclassé, un raté, un démoniaque ?

Or, ce n'est donc parce que nous professons que les écoles publiques appartiennent à l'État qu'un vicairé peut avoir raison de nous mettre hors l'Église.

— Assurez votre vie dans la GREAT WEST, compagnie qui a obtenu une moyenne de sept pour cent sur ses placements depuis son organisation. Ses placements sont sur des propriétés de ville rapportant des bénéfices.

Seul agent pour le district : M. JOS CORBEIL, Saint-Jérôme.

Hors-d'œuvre

Les joyusetés du *Mouvement catholique* : “Nous nous joignons à notre vaillant confrère de la *Defense*, de Chicoutimi, pour protester contre l'abus que commettent certains personages en divulguant dans un journal les directions qui leur sont données dans le secret du confessionnal. Allons-nous revoir les mauvais jours du scandale Guyhot ?”

La parole est aux Guyhots !

Les castors ne s'entendent pas sur la place à donner en chambre au parti catholique à naître. Le *Mouvement catholique* rêve d'une droite catholique au sein du parti conservateur constitutionnel (coalitionniste). La *Verite*, au contraire, tient pour le centre.

Sont-ils assez amusants, ces bons cléricaux !

Le *Mouvement catholique* dit que “le parti libéral s'est fait le complice et l'auxiliaire de la secte infernale dans l'affaire des écoles du Manitoba et que, dans l'élection du 11 mai, il a continué son rôle d'exécuteur des complots maçonniques.”

Brrr.

Plus loin la même revue, parlant de certains libéraux à l'eau de rose qu'elle appelle “nouveaux pharisiens,” dit qu’“ils commencent chaque matin leur besogne impie et sacrilège en faisant pieusement le signe de la croix.”

Comme cela, libéraux avancés, libéraux modérés ou même orthodoxes, tout le monde a son compte. Pas de jaloux !

Une bonne du *R-veil* :

“Cette réforme doit commencer en haut, dans le cabinet, en passant par les départements pour aller aboutir dans les *sucurs sales* du gouvernement sur tous les points de cette province.”

MM. HAMEL & VERRER, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.